

Renvoi au comité de salut public de la pétition de la citoyenne Gonchon, veuve du président de la commission militaire de Nantes, qui demande des secours, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la pétition de la citoyenne Gonchon, veuve du président de la commission militaire de Nantes, qui demande des secours, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 479;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20708_t1_0479_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

roient-ils un instant ne pas vous féliciter sur les mesures vigoureuses que vous venez de prendre, pour arracher le masque à une faction criminelle qui vouloit empêcher que les hautes et vastes destinées de la France ne s'accomplissent; quoi! des scélérats avoient conçu le projet d'enfoncer le poignard dans votre sein? Quoi... ils vouloient en arracher des entrailles qui hélas!... jusqu'à ce moment ne s'étoient émues que pour le bonheur du peuple. Qu'ils tremblent! ces vils satellites du despotisme: qu'ils apprennent que, quand une fois la liberté parle, sa voix terrible est un foudre exterminateur qui pulvérise les tyrans du monde et les fait rentrer dans le néant. Courage! représentants. Oui, nous vous le jurons: ils marcheront sur nos cadavres expirans, avant qu'ils puissent nous donner un maître, un Maître... Ah! cette idée affreuse nous déchire le cœur; non, non, jamais elle ne se réalisera jamais, jamais, elle ne le pourroit. Nous vivrons pour la Liberté, nous vivrons pour l'Égalité. Nous vivrons enfin pour la République une, indivisible, démocratique et impérissable.

Tel est et tel sera toujours le serment des employés du département de la Nièvre. Vive la République, Vive la Montagne. »

LEBLANC-NEULLY (secrét. g^{re}), GAILLÈRE, GRANDJEAN (archiviste), JACQUINOT (chef du bureau g^{re}), LÉVEILLÉ, LORIN, GONNOT, BONNET père, GONNOT fils, POIGNOT (huissier), LORIN fils, BENNEGET, BONNET fils.

78

La citoyenne veuve Gonchon expose que son mari vient de mourir à Nantes, où il étoit président de la commission militaire créée pour juger les rebelles de la Vendée; que cette perte la laisse sans ressource, elle et ses trois enfans: elle réclame la bienfaisance de la Convention.

Renvoi au comité des secours publics (1).

79

Le citoyen Larivière, en rappelant à la Convention qu'il a fait offrande à la nation de la finance de son office de notaire, envoie le reçu du garde-magasin du district de Roanne, qui constate que la municipalité de Renaison a déposé entre les mains 94 chemises et 30 paires de bas pour les défenseurs de la patrie, et 42 livres 12 sols en numéraire, données par les citoyens Jean Vaudier le jeune, Jean Bonnard cadet, Pierre Darou et Jean-Pierre Faye.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

80

La société populaire des Amis de la Montagne et vrais sans-culottes de la Valerizelle, département du Gard, annonce que dans sa séance du décadi, 20 ventôse, tous les membres ont juré de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la constitution populaire et démocratique décrétée par la Convention nationale, acceptée par le peuple français, le gouvernement organisé pour la consolider; de vivre libres ou de mourir: paix et amour aux peuples; guerre et mort aux tyrans. Elle applaudit particulièrement aux journées du 31 mai, premier et 2 juin, et au gouvernement révolutionnaire, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la Sté. Séance du 20 vent. II] (2).

« Paix et amour aux peuples. Guerre et mort aux tyrans.

La Société a complété son organisation. La Société se trouvant entierement organisée, le président l'a invitée à prêter le serment; il en a prononcé la formule et l'a prêté lui-même: « Je jure de maintenir de tout mon pouvoir « la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de « la République, la Constitution populaire et « démocratique décrétée par la Convention nationale acceptée par le peuple français, le « gouvernement organisé pour la consolider, « de vivre libre ou de mourir, paix et amour « aux peuples, guerre et mort aux tyrans. »

Ce serment a été prêté par tous les membres de la Société avec l'empressement et la sincérité des hommes dignes d'être libres, et qui veulent l'être et le seront.

Le premier usage que la Société a fait de ses facultés après son entière organisation a été de rendre un hommage éclatant de satisfaction et de reconnaissance à la Convention nationale, à l'instant et par un mouvement soudain et spontané tous les membres de la société se sont levés, et les deux mains tendues vers la montagne sainte qui a sauvé la liberté, lui a rendu un hommage justement mérité, par tout ce qu'elle a fait pour le salut de la Liberté et de l'Égalité, et la fondation et l'afermissement de la République, et particulièrement dans les journées des 31 mai et 2 juin derniers; et l'organisation du gouvernement révolutionnaire; et la conjurée de rester à son poste jusques à la complète dispersion des ennemis de la République.

Représentans Montagnards, francs Républicains, pères sauveurs de la patrie, vos cœurs eussent éprouvé une douce émotion si vous aviez pu être témoins de cette scène attendrissante; la joie était peinte sur tous les fronts, les spectateurs qui étaient nombreux l'ont partagée, levé leurs mains et mêlé leurs voix à celles

(1) P.V., XXXIV, 205-206.

(2) P.V., XXXIV, 206.

(1) P.V., XXXIV, 206. B^{4e}, 8 germ. 1^{er} suppl¹.

(2) C 299, pl. 1049, p. 18.